

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

2 bis rue de Péronne

80400 HAM

ARRETE N° 2020-151

**PORTANT MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DU CHSCT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME**

Le Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés,

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique modifié,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2017 décidant la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail qui sera composé de 3 élus titulaires et 3 élus suppléants, 3 agents titulaires et 3 agents suppléants,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mai 2018 fixant à 3 le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel au Comité Technique et à 3 le nombre de représentants titulaires de la collectivité,

Vu le résultat des élections professionnelles du 6 décembre 2018,

Vu les désignations par les organisations syndicales représentatives, par courriers en date des 19 décembre 2018 et 3 janvier 2019,

Vu le procès-verbal du scrutin communautaire du 15 juillet 2020 et la proclamation des résultats de cette élection,

ARRETE :

Article 1 : La liste des représentants de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est arrêtée comme suit :

▪ **REPRESENTANTS TITULAIRES DES ELUS**

- M. LECOMTE Frédéric, 2^{ème} Vice-Président
- Mme SPRYSCH Aline, 6^{ème} Vice-Présidente
- M. JOLY Vincent, 9^{ème} Vice-Président

▪ REPRESENTANTS SUPPLEANTS DES ELUS

- M. WISSOCQ Jean-Marc, 5^{ème} Vice-Président
- Mme RIQUIER Julie, 1^{ère} Vice-Présidente
- M. BOITEL Francis, 8^{ème} Vice-Président

▪ REPRESENTANTS TITULAIRES DU PERSONNEL

- Mme TONEL Isabelle (CFTC)
- M. LECOMTE Maxime (CFTC)
- M. BEAUNIER Christian (CFDT)

▪ REPRESENTANTS SUPPLEANTS DU PERSONNEL

- Mme PINCHON Florence (CFTC)
- M. LEMAIRE Bruno (CFTC)
- M. VAN ELSSEN Jean-Jacques (CFDT)

Article 2 : La Présidence du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est assurée par Monsieur Frédéric LECOMTE.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté transmis au représentant de l'Etat.

Fait à HAM, le 2 septembre 2020

Le Président,
José RIOJA



Le Président

- . Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- . Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.